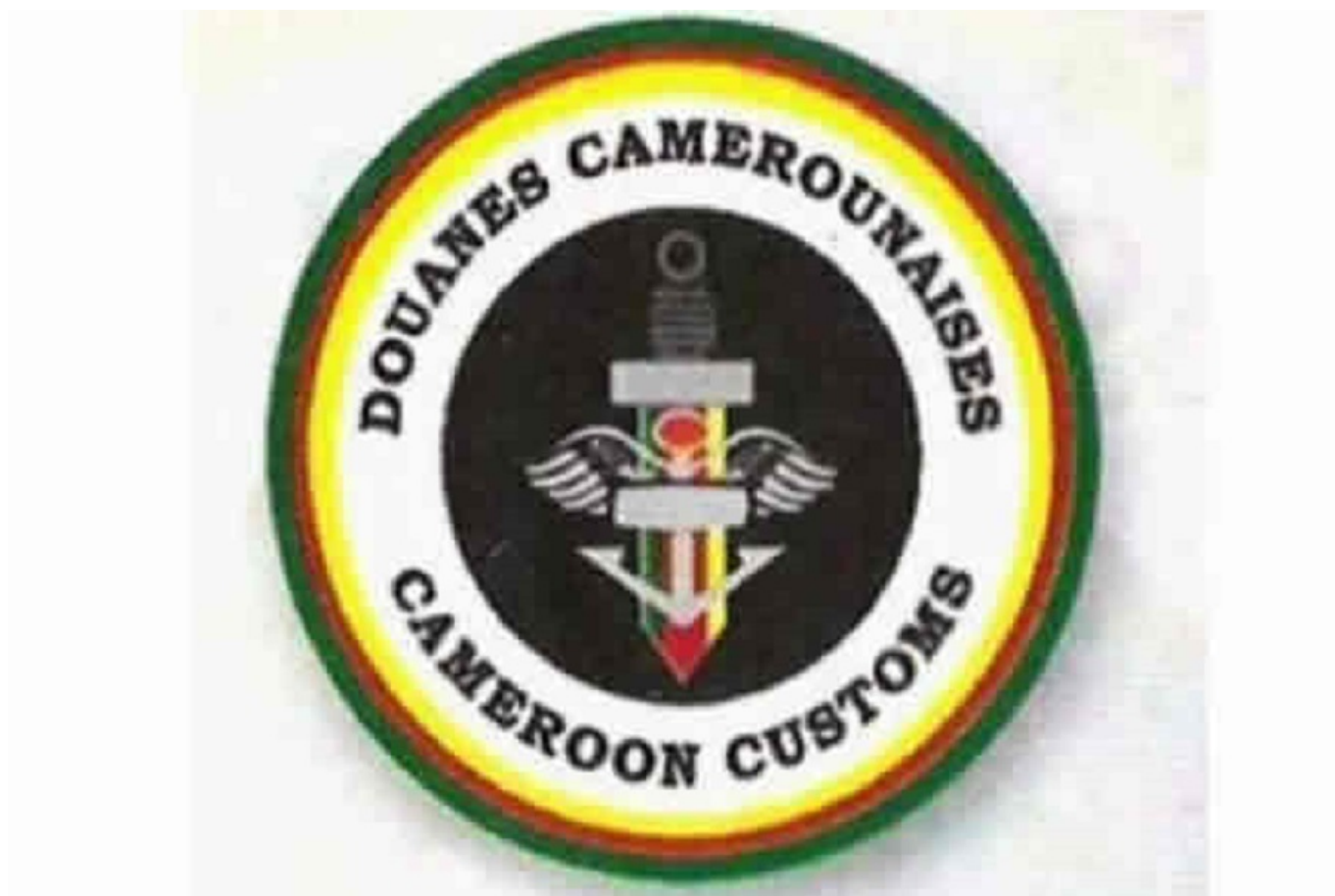




Et pour cause, à la fin mai 2019, la douane camerounaise a saisi des marchandises de contrebande d'une valeur totale de 1,6 milliard FCFA ceci, grâce à l'opération Halte au commerce illicite (Halcomi) .

De façon rétrospective, cette opération spéciale essentiellement sporadique a permis à la Douane de saisir des marchandises frauduleuses dont la valeur est estimée à près de 900 millions de FCFA en 2017 et à 1,5 milliard en 2018. La Douane espère réaliser de meilleures performances en 2019, malgré « la carence de moyens logistiques et de surveillance qui empêche l'éradication de la contrebande et de la fraude commerciale » engendrant ainsi une déperdition des recettes douanières.

Dans son déploiement territorial, Halcomi occupe l'ensemble du territoire camerounais divisé en trois zones. La première regroupe les régions du Littoral, Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. La deuxième zone renferme les Régions du Centre, Sud et Est. La troisième zone regroupe l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Selon une récente étude du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam), la contrebande et la contrefaçon font perdre aux entreprises et à l'État du Cameroun, la rondelette somme d'environ 200 milliards de FCFA chaque année.